

Mende, le 15 juin 2018

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 15 JUIN 2018

Vendredi, le 15 juin, les représentants des personnels se sont rendus à la 2^e convocation du CTL, accompagnés par des experts concernés par les modifications de structures et par une délégation d'agents (composée majoritairement d'adhérents de FO qui avaient tenu leur assemblée générale départementale la veille).

Après lecture de la déclaration liminaire (annexée à la suite de ce document), les agents sont restés pour écouter les réponses apportées par le Président :

- sur l'augmentation de la réception physique des usagers pendant la campagne IR, elle est avérée, mais il y a 57 % de télédéclarants en Lozère ;
- sur la fusion des SIE, elle est inéluctable compte tenu de la petite taille des Services des Impôts des Entreprises, et de l'origine des comptables responsables des SIE (qui peuvent arriver de la filière GP), qui ne leur permet pas d'assurer une formation optimale des cadres B et C (!!!).
- sur l'ajustement des compétences des trésoreries et les projets de création des Sfact, l'idée est de regrouper des collectivités qui expriment une envie, une volonté manifeste de travailler ensemble. Cette condition n'étant pas remplie pour les collectivités dont les budgets devaient être transférés de Mende à La Canourgue, ce projet de transfert est annulé.

Sur le projet de Sfact, le directeur nous a indiqué avoir reçu des élus de la commune nouvelle « Gorges du Tarn Causses ».

Le Sfact serait placé sous l'autorité du chef de service-comptable et permettrait d'obtenir des mandatements parfaits dès l'origine.

- sur Sirhius, la responsable du PPR a indiqué que « la bascule Sirhius s'était TRES BIEN PASSEE, que 28 millions de données avaient été déversées avec un taux de conformité proche de 100 %, qu'il subsistait quelques erreurs sur des pointages, qu'il s'agissait maintenant de préparer le transfert de la paye au CSRH au 01/01/2019 et que, dans ce domaine, les collègues des RH travaillaient de manière admirable, et que ce n'était pas le moment de les déranger.

- sur la convention de CSP pour la DDFiP de l'Hérault, il a évoqué des divergences de point de vue de responsables des pôles parisiens, faisant craindre pour le respect de la convention avec les services de la DRFiP de Paris et ayant incité le Pôle Fiscal à proposer les services de la Lozère à la DRFiP 34.

Pour terminer, il a déclaré solennellement qu'il n'y avait actuellement aucun projet de fusion entre la DDFiP48 et la DDFiP12... mais a laissé entendre que la DG pouvait très bien profiter de son départ en retraite pour envisager un regroupement de ce genre.

Libre à chacun de tirer les conclusions qu'il estime pertinentes de ces propos. Pour les organisations syndicales, il est cependant évident que le danger est imminent. Les mesures que la Direction entend mettre en œuvre prochainement pourraient être le prétexte à des suppressions massives d'emplois et ouvriraient la porte à des projets de rattachement de la Lozère à une direction départementale limitrophe.

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Sans doute soucieuse de redynamiser les territoires, la DDFiP 48 continue la liquidation de son réseau de proximité. L'Adaptation des Structures du Réseau (ASR), initiée dès 2015, s'est trouvée une alliée de circonstance avec le Comité Action Publique 2022 (CAP22).

Là où les besoins des élus et de la population et le souci de la cohésion sociale exigeraient le maintien de services publics de proximité, la DDFiP 48 adapte son réseau aux réductions budgétaires et le prépare sagement aux conclusions de CAP22.

En bonne logique commerciale, il est plus facile de regrouper et de concentrer avant de vendre !

POPULATION RURALE : DES CITOYENS DE SECONDE ZONE ?

Notre Direction pense que les citoyens du département n'ont pas besoin d'une relation de proximité et s'entête à répéter qu'il faut développer les modes d'accessibilité alternatifs à la présence physique.

Mais la réalité est toute autre : nos Services des Impôts des Particuliers ont vu l'accueil physique augmenter de plus de 50 %, la cellule téléphonique a traité 800 appels durant le mois de la campagne et l'assistance à la télédéclaration est beaucoup plus compliquée à mettre en oeuvre à distance qu'en présentiel.

Quant aux Maisons de Services au Public, il semblerait qu'elles n'aient pas connu le succès escompté.

Et la direction s'est-elle préoccupée de la conséquence de cette politique absurde de désertion des territoires et de regroupement qui revient à traiter les populations rurales comme des citoyens de seconde zone ?

*Demain, qui renseignera le contribuable, le chef d'entreprise, le maire d'une commune ?
Vers qui ces personnes se renseigneront-elles au sujet de leurs différentes contributions ?*

PRÉPARER LES ESPRITS À UN ABANDON DU SECTEUR PUBLIC

Dans sa fuite en avant, notre direction programme d'ores et déjà la fermeture de tous les SIE extérieurs à la résidence de Mende.

Il est assurément plus facile à un liquidateur de vendre après avoir regroupé.

En organisant sciemment la disparition de nos services ruraux, en liquidant le réseau de nos postes comptables, la direction va pouvoir ainsi prouver l'inutilité du réseau de la DGFIP, justifier le possible abandon de nos missions et préparer les esprits à un abandon du secteur public.

Le 22 mai, 34,27 % des collègues de la Lozère ont à nouveau fait grève.

Bien que le gouvernement repousse sans cesse les annonces définitives de CAP 22, la dernière rencontre avec le ministre en mai confirme l'orientation de démantèlement de la DGFIP.

Les derniers mouvements de mutations ont été catastrophiques aussi bien sur la forme que le fonds, affichant par exemple un déficit de plus de 1532 agents en catégorie B (pour rappel, 872 en 2017), et ce malgré encore 1355 suppressions d'emploi de contrôleurs au 1er janvier, soit une augmentation des vacances d'emploi de 75 %.

En Lozère, on ne peut même plus parler de mouvement, tant les listes d'agents mutés sont proches de l'indigence et ce n'est pas la question de « l'attractivité » du territoire qui en est responsable.

Pour en revenir sur les points de l'ordre du jour, vous connaissez notre avis sur le transfert de la partie SIE du SIP-SIE de Langogne tel que nous l'avons formulé lors du dernier CHSCT :

« Pour les organisations syndicales, cette restructuration soumet les agents des 2 services à des risques psycho-sociaux importants :

- pour les agents de Langogne, du fait du brouillage de leurs repères professionnels, de l'éloignement de leur responsable hiérarchique et de la perspective de la disparition totale de leur service à court terme ;*
- pour les agents du SIE de Mende, qui voient des postes devenus vacants non pourvus, qui essaient de combler des retards importants dans l'exécution des tâches et devront faire face à une augmentation du nombre de redevables à gérer. »*

Nous sommes « contre ».

Il en est de même en ce qui concerne l'ajustement partiel des compétences des trésoreries à la carte intercommunale :

« Pour les organisations syndicales, cette opération intervient ou trop tard (par rapport à la réorganisation des EPCI de 2017), ou trop tôt (par rapport à une probable nouvelle fusion des EPCI pour aboutir à une carte à 3, 4 ou 5 « ComCom »). De plus, si les chefs de poste ont été consultés ou au moins informés, il est clair que tous n'ont pas présenté le projet à leurs agents (en particulier à Mende et à Florac).

Si cet ajustement intervient, ces transferts vont causer de nouvelles difficultés à nos collègues qui en ont déjà suffisamment et sont largement exaspérés par la situation actuelle. »

Nous sommes « contre ».

Pour le projet SIRHIUS... Comment dire ?

Nous ne partageons pas l'enthousiasme de la hiérarchie quant à ce progiciel. Les retours de stage de nos collègues sur la défaillance de la base-école nous alertaient sur un déploiement chaotique.

Force est de constater que le calendrier de la bascule connaît des retards inquiétants et les messages reçus par les agents lors des tentatives de connexions laissent penser que si « Sirhius » est la berline de luxe de la GRH, elle n'en est pas moins dotée d'un moteur de tondeuse à gazon !

Une telle impréparation représente une marque de mépris vis-à-vis des agents.

Le rapport annuel d'activité de la DDFiP48 suit apparemment la même cure d'amaigrissement que les emplois. A force de le simplifier d'année en année, il en devient presque caricatural. Comment en effet, résumer les conditions de travail à la seule « trésorerie du nord du département » et faire l'impasse sur les problèmes rencontrés par les agents de TOUS les services.

Quant au paragraphe consacré aux perspectives d'évolution pour l'année 2018, il est hypocrite de qualifier le Prélèvement A la Source de « temps fort pour le PGF » et désobligeant pour nos collègues des SIP de considérer à mots couverts qu'ils pourront être remplacés par les animateurs des MSAP.

Nos collègues du SPFE ne partageront certainement pas non plus l'enthousiasme de la direction quant aux futurs progrès notables engendrés par l'accès des notaires au fichier ANF.

Quant à la réflexion sur les bénéfices hypothétiques de la mise en place d'un Service FACTurier dans le secteur de Florac-Le Collet de Dèze, nous ne sommes pas dupes : au-delà des avantages attendus, votre volontarisme dans ce dossier nous indique avant tout qu'il y aura des suppressions d'emplois à la clef, sans cela vous ne vous intéresseriez pas à la question.

Les observations que nous inspirent les indicateurs du Tableau de Bord de Veille Sociale sont assez proches de celles formulées dans le bilan que vous faites vous-même de cette analyse : la situation déjà préoccupante les années précédentes, devient particulièrement inquiétante. Il ne nous reste plus qu'à espérer que l'instance CHSCT subsistera suffisamment longtemps pour nous permettre de mettre en œuvre des actions visant à limiter les dégâts.

Le DUERP-PAP ne nous inspire pas de réflexion particulière. Nous relevons cependant que la quasi-totalité des agents s'estime exposée à un risque psycho-social coté en niveau A.

Pour terminer, évoquons cette nouvelle convention en matière de CSP à distance. À en lire votre fiche, on en déduirait presque que cet accord avec la DRFiP 34 suffirait à lui seul à assurer la pérennité des structures de la DDFiP48 !

De notre point de vue, ça a tout l'air d'un énième bricolage de dernière minute, destiné à pallier une éventuelle défaillance de la convention passée avec Paris.

D'ailleurs, d'après nos informations, on n'a toujours pas vu arriver les 40 premiers dossiers sur les 170 prévus par cette dernière !

En dernier lieu, sachez que nous n'assisterons pas à la séance aujourd'hui. Quand bien même nous aurions pris part à la discussion, le nombre de points importants portés à l'ordre du jour de ce CTL (ils sont au nombre de 9 !) ne nous permettrait aucunement de débattre efficacement, et encore moins de vous faire renoncer à la mise en œuvre de vos projets.

Nos revendications, pour la DDFiP 48 sont d'un tout autre ordre. Nous exigeons :

- l'arrêt total des suppressions d'emplois*
- le comblement de tous les postes vacants du département, dans toutes les catégories ;*
- la réalisation, avec les agents, d'un état des lieux de l'accomplissement de nos missions, service par service ;*
- le maintien de notre service RH en l'état actuel, sur Mende ;*
- une consultation départementale et un débat avec les usagers, les élus et les agents sur nos services publics fiscaux, comptables et fonciers et leurs implantations territoriales ;*
- le maintien d'une direction en Lozère à part entière, nous ne voulons pas que la DDFIP 48 devienne l'antenne d'une direction multi départementale.*